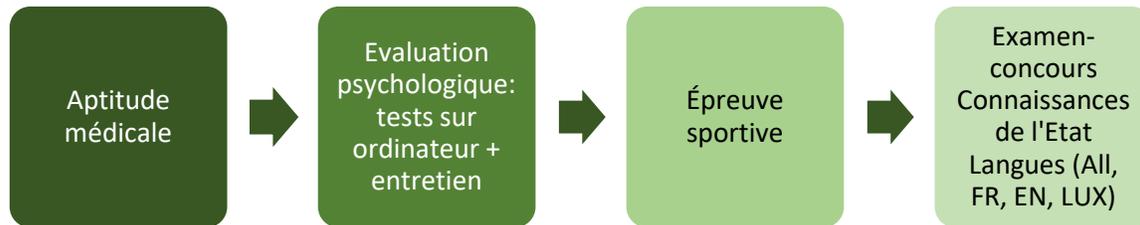




Processus de sélection

Caporaux

Déroulement général des épreuves



Aptitude médicale

L'aptitude médicale a lieu pendant la semaine de l'examen-concours. Elle dure une demi-journée.

Elle se passe au Service Médical de l'Armée et consiste en plusieurs ateliers : contrôle de la vue et de l'ouïe, test sanguin, prise des mesures biométriques, contrôle de la dentition chez le médecin-dentiste de l'Armée, test toxicologique, analyse d'urine, entretien avec un médecin militaire et contrôle global.

Si le candidat est déclaré inapte physiquement, il n'aura pas accès à l'examen-concours.

Evaluation psychologique

Epreuves psychotechniques :

- Tests sur ordinateur : évaluation des capacités cognitives avec des tests de raisonnements (numérique, verbal, abstrait, perception spatiale, etc.). Durée : 3Hr

Des tests sur l'efficacité intellectuelle consistant de tests psychotechniques informatisés évaluant les capacités cognitives dans le but d'estimer la capacité d'apprentissage, d'adaptation et l'efficacité intellectuelle du candidat;

Un examen de la personnalité visant à évaluer la concordance entre le profil psychologique du candidat et les exigences spécifiques de la fonction, exprime en termes de traits de caractère, intérêts, attitudes et valeurs permettant d'évaluer les compétences organisationnelles et de leadership du candidat.

Une journée entière (avant la semaine de l'examen-concours), sert à effectuer des tests de personnalité sur ordinateur. Les entretiens se dérouleront dans la semaine de l'examen-concours. Le candidat passera un entretien d'1h environ avec un psychologue, qui sera organisé sur RDV.



Examen-concours

Les épreuves de l'examen-concours et le nombre de points attachés à chaque épreuve sont fixés comme suit :

- 1. Épreuve de langue luxembourgeoise** **60 points**
Lecture d'un texte luxembourgeois et réponses orales à donner en langue luxembourgeois à une série de questions se rapportant à la compréhension du texte soumis au candidat.
- 2. Épreuve de langue française** **120 points**
Épreuve écrite comportant des exercices de grammaire et d'orthographe basés sur la matière des programmes scolaires, ainsi qu'un questionnaire relatif à un texte soumis et visant à contrôler les facultés de compréhension et d'expression.
- 3. Épreuve de langue allemande** **120 points**
Épreuve écrite comportant des exercices de grammaire et d'orthographe basés sur la matière des programmes scolaires, ainsi qu'un questionnaire relatif à un texte soumis et visant à contrôler les facultés de compréhension et d'expression.
- 4. Épreuve de langue anglaise** **60 points**
Réponses orales à une série de questions se rapportant à la compréhension d'un texte anglais soumis au candidat.
- 5. Connaissances de l'État luxembourgeois** **90 points**
Réponses écrites en langue allemande ou française à des questions concernant les principes du droit constitutionnel luxembourgeois.
- 6. Test de condition physique** **90 points**

Résultats

A la fin de l'examen-concours, la commission établit un classement sur base des points obtenus au différentes épreuves. Les résultats sont transmis individuellement aux candidats (sur place ou par téléphone selon le nombre de candidats et l'organisation des épreuves).

